

Données factuelles :

Testament Esquié. Le 11 décembre 1713, après midi, dans la maison de Mafré, au lieu de Puylauron, diocèse Bas-Montauban, sénéchaucée de Toulouse, en sa personne, Pierre Esquié, laboureur, habitant de la paroisse de Puylauron, consulat de Villemur, couché dans un lit dans la chambre basse de la maison dudit Faure son beau-père, détenu de maladie corporelle, toutefois bien voyant, oyant, en ses bon sens, jugement, mémoire et connaissance, a fait et ordonné son testament noncupatif, souhaitant sa sépulture au cimetière de l'église paroissiale Notre Dame de Puylauron, ses honneurs funèbres à la volonté de Marie Fauré, son épouse. A donné et légué à Anthoinette Esquié, sa fille légitime et de ladite Fauré, sa femme, la somme de 150 livres, 50 livres quand viendra à se marier, 50 livres un an après et les autres 50 livres dans une autre année. Et en tout et chacun ses autres biens, a institué son héritière générale et universelle Marie Fauré, sa femme, à la charge par elle de rendre avant son décès son hérédité à Mafré Esquié, son fils légitime et de ladite Fauré. Présents : noble Jean Pierre de Lamy, seigneur de Puylauron, habitant de Puylauron, M. Me Paul Delon, avocat au parlement, habitant de Montauban, soussignés ; Pierre Moulis, forgeron, Jean Lymayrae (?), laboureur, Estienne Lymayrae (?), laboureur, Anthoine Giscard et Jean Giscard, brassiers, habitants de Puylauron.

(c) jchr